Nations Unies A/C.5/70/SR.36

Assemblée générale
Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
22 juin 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 36e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 mai, à 10 heures.

Président : M. Bhattarai ..... (Népal)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 131 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Questions concernant les opérations en général

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Point 166 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

16-07494 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 131 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/5 (Vol. II), A/70/724 et A/70/803)

1. **M. Mkumba** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/5 (Vol. II)), déclare que le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

2. Le montant alloué aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 s'élevait à 8,57 milliards de dollars, soit une augmentation de 8,6 % par rapport au budget de l'année précédente, qui était de 7,89 milliards. Les dépenses ont augmenté de 9,1 % en 2014/15 par rapport à 2013/14, et un montant de 0,27 milliard est resté inutilisé.

3. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2015 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ces normes étant appliquées depuis deux ans. L'Administration a renforcé les mécanismes et procédures d'établissement des états, ce qui s'est traduit par une plus grande exactitude et une réduction du nombre d'erreurs. Des progrès sont toutefois encore possibles ; l'Administration doit poursuivre ses efforts pour renforcer les mécanismes comptables fondés sur les normes IPSAS et, en particulier, former le personnel des missions.

4. Le Comité observe que le taux global d'application de ses recommandations, qui est passé de 51 % en 2013/14 à 52 % en 2014/15, est resté quasiment stable. Toutefois, les recommandations dites appliquées comprennent des recommandations, réitérées dans le rapport actuel, qui n'avaient été closes dans le rapport précédent qu'afin d'éviter toute duplication. Si on les exclut, le taux réel d'application tombe à 28 %.

5. Des améliorations notables ont été apportées dans certains domaines précédemment évoqués par le Comité, notamment la réduction des délais dans la comptabilisation en pertes et la cession des biens, la réduction du nombre de véhicules légers, un plus grand respect de la directive relative à l'achat anticipé des billets de voyage et une meilleure utilisation des heures de vol prévues au budget.

6. Il subsiste cependant des insuffisances dans plusieurs domaines. On ne constate aucune amélioration notable en ce qui concerne les écarts entre les crédits ouverts et le montant des dépenses dans certaines catégories ou sous-catégories de dépenses, et certaines catégories et sous-catégories font apparaître des dépenses alors qu'aucun crédit n'y est inscrit. En outre, les lacunes constatées dans l'établissement des budgets se sont soldées par des transferts d'un montant total de 291,36 millions de dollars en 2014/15, soit à peu près le même niveau, en pourcentage du montant du budget initial, qu'en 2013/14. Dans certains cas, les montants transférés à une autre catégorie ou sous-catégorie de dépenses sont restés en partie inutilisés à la fin de l'exercice.

7. En ce qui concerne la gestion des actifs, la directive relative à la gestion des biens et des stocks publiée par l'Administration en février 2015 exige que les biens soient utilisés dès qu'ils sont entrés dans les stocks, à l'exception des articles faisant partie des stocks de réserve et de sécurité. Cependant, au cours de la période considérée, des biens évalués à 37,79 millions de dollars ont été en attente de déploiement pendant plus de six mois. En outre, 9 550 articles, d'une valeur totale de 14,71 millions de dollars, ont été transférés à des missions après avoir dépassé leur durée d'utilité, tandis que 5 720 articles, d'une valeur totale de 8,86 millions de dollars, ont été transférés à des missions alors qu'il leur restait moins d'un an de durée d'utilité. Sur un total de 56 366 articles, 7 810 (14 %), d'une valeur totale de 11,2 millions de dollars, ont dépassé leur durée d'utilité sans avoir quitté les stocks pour être utilisés. Au cours de la vérification physique des stocks dans trois missions, des articles d'une valeur totale de 4,57 millions de dollars sont restés introuvables. Il est nécessaire d'articuler plus étroitement la planification des acquisitions, l'achat du matériel et son déploiement.

8. Des stocks pour déploiement stratégique ont été mis en place en 2002 pour faciliter le démarrage rapide

des nouvelles missions. Cela implique l'acquisition des articles en temps opportun ainsi que le renouvellement des stocks afin que les articles en stock conservent leur utilité. Au 30 juin 2015, les stocks pour déploiement stratégique comportaient 3 687 articles d'une valeur totale de 46,06 millions de dollars, mais 55 % des articles avaient plus d'un an d'ancienneté, et 579 articles, d'une valeur totale de 4,37 millions, avaient déjà dépassé leur durée d'utilité.

9. En ce qui concerne la gestion des voyages, le taux global de non-conformité à l'instruction administrative relative à l'achat anticipé des billets est passé de 52 % en 2013/14 à 48 % en 2014/15. Ce taux a toutefois augmenté dans certaines missions, parfois pour des activités qui auraient pu être planifiées à l'avance.

10. Les opérations de maintien de la paix ont engagé des dépenses de transport aérien d'un montant de 750,92 millions de dollars pendant l'année financière 2014/15, ce qui représente 26 % des dépenses opérationnelles, qui s'élèvent à 2,84 milliards de dollars au total. Certaines missions ont laissé des avions inutilisés pendant plus de 50 % des journées louées disponibles, et il subsiste une inadéquation persistante entre les heures de vol disponibles et celles effectivement nécessitées ou utilisées par les missions. Le but premier du Centre stratégique des opérations aériennes était de rendre les vols stratégiques et hors mission efficients, efficaces pour leur coût et réactifs aux besoins opérationnels grâce à la prise en compte des complexités, des spécificités et des conditions opérationnelles de chaque mission. Cet objectif reste cependant non réalisé car dans la plupart des cas, le Centre n'a effectué aucune analyse avant ou après les vols.

11. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ont introduit des systèmes de drones à des fins de reconnaissance, mais le taux mensuel moyen d'utilisation n'a atteint que 8 à 44 % de leur utilisation anticipée. L'expérience acquise avec ces taux d'utilisation effectifs suggère qu'il serait possible d'optimiser le nombre de systèmes loués et de réduire les coûts sans compromettre les impératifs opérationnels.

12. En ce qui concerne la passation des marchés et la conclusion de contrats, le Comité a de nouveau constaté des cas de non-respect des règles établies pour la conduite des appels d'offres, d'absence d'appels d'offres concurrentiels, de non perception de dommages-intérêts libératoires, de non-respect de clauses relatives à des garanties de bonne fin et de contrats mal gérés. Un rabais pour paiement rapide, par exemple, d'un montant de 524 670 dollars, qui était dû au titre de contrats de carburant, de rations et d'autres articles n'a pu être obtenu en raison de retards dans le traitement des factures et des créances.

13. Bien que l'Administration ait accompli des progrès substantiels au niveau des diverses composantes de la stratégie globale d'appui aux missions au cours de la période de cinq ans de mise en œuvre qui s'est achevée en juin 2015, l'objectif ultime recherché pour chaque pilier n'a pas été pleinement réalisé. Malgré les difficultés dues à des besoins opérationnels concurrents, l'Administration aurait dû pouvoir coordonner, hiérarchiser et planifier ses activités plus efficacement et démontrer comment les objectifs de la stratégie avaient été atteints et quels avantages en avaient retiré les parties prenantes.

14. Bien que la gouvernance et la gestion de la performance aient été identifiés comme les principaux éléments à mettre en place dès le début de la période de mise en œuvre, les principaux indicateurs de résultats et la situation attendue en fin de période n'ont été définis qu'au cours des deuxième et troisième années. Articuler l'objectif ultime visé avec un plan d'exécution de la stratégie dès le début de la période de mise en œuvre aurait facilité son accomplissement.

15. Le Comité directeur de la stratégie globale d'appui aux missions est l'organe principal chargé de définir les orientations et de prendre les mesures correctives nécessaires à une mise en œuvre de la stratégie globale dans les délais prévus. Cependant, de même qu'en 2013/14, le Comité ne s'est réuni qu'une seule fois en 2014/15. L'absence de suivi et d'examen périodique des progrès a nui à l'efficacité de la mise en œuvre et au respect des délais prévus.

16. Un plan de mise en œuvre du programme avait été élaboré en mai 2013 composé de 12 activités principales et de 176 activités subsidiaires. Dans son précédent rapport, le Comité avait souligné que 75 de ces 176 activités subsidiaires n'avaient toujours pas été menées à terme. Le plan n'a été mis à jour qu'en

février 2015, tout juste quatre mois avant la fin de la période de mise en œuvre, stade auquel 40 activités subsidiaires restaient en cours. À la fin de la période de mise en œuvre, 11 de ces activités restaient en cours.

17. Malgré une recommandation précédente du Comité, aucune mesure n'a été prise au cours de la période considérée pour reconstituer le Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources ou pour charger un autre organe de contrôle d'identifier les gains d'efficience possible et de les réaliser. En outre, d'importants éléments du pilier des ressources humaines ne sont toujours pas en place, et l'avancement du pilier de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du développement des capacités nécessaires a également pris du retard.

18. Selon l'Administration, la stratégie globale d'appui aux missions a permis de réaliser des économies d'un montant net de 424,51 millions de dollars jusqu'en 2013/14. Le Comité a cependant constaté que certains des montants comptabilisés n'étaient que des estimations établies sur la base du budget, qui ne pouvaient être considérés comme la valeur d'avantages effectivement réalisés. De plus, dans certains cas, l'Administration n'a pu fournir le détail ou la documentation justificative des coûts et avantages, notamment de montants qui avaient été communiqués à l'Assemblée générale. En conséquence, le Comité n'a pu obtenir d'éléments justificatifs suffisants pour valider pleinement les affirmations de l'Administration. Le Comité admet que les avantages d'une stratégie de transformation des modalités de fonctionnement telle que la stratégie globale d'appui aux missions sont susceptibles d'être à la fois tangibles et intangibles, mais un plan d'évaluation des avantages doit saisir des coûts démontrables empiriquement et des avantages évalués sur la base d'une méthodologie cohérente et objective.

19. En ce qui concerne les ressources des technologies de l'information et des communications (TIC) utilisées dans les opérations de maintien de la paix, le Comité observe qu'elles se composent de 163 886 biens, d'une valeur à l'achat de 639,49 millions de dollars, et que leur durée d'utilité estimée a été fixée à 4 ans pour les biens informatiques et 7 ans pour les matériels de télécommunications. Des biens de TIC au nombre de 50 573, soit 31 % du total, évalués à 243 millions de dollars, ont dépassé leur durée d'utilité estimée, un grand nombre d'articles restant inutilisés ou sans emploi.

20. En dépit d'une précédente recommandation du Comité, aucune étude de marché ou analyse coûts-avantages n'a été entreprise concernant l'une quelconque des 15 normes de TIC formulées ou prorogées au cours de l'année financière 2014/15. En outre, les plans de reprise après un sinistre et de continuité des opérations dont l'examen avait été prévu pour octobre 2013 n'avaient toujours pas été actualisés ou examinés. Des évaluations périodiques systématiques des vulnérabilités sont indispensables pour identifier les risques auxquels sont exposés les systèmes de sécurité de l'information, mais quatre des six missions examinées n'ont pas été en mesure d'affirmer que des tests de pénétration des systèmes de sécurité informatique avaient été effectués. De plus, aucune information n'a été disponible sur aucun programme de formation et de sensibilisation à la sécurité des TIC au cours de l'exercice 2014/15. Sur la base de ses constatations, le Comité a émis un certain nombre de recommandations dans le but de remédier aux faiblesses identifiées et d'améliorer la gouvernance et la gestion financière.

21. **M^me^ Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant la période financière qui s'est achevée le 30 juin 2015 (A/70/724), précise que le rapport contenait également des informations sur l'application des recommandations émises pour les périodes financières achevées le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014.

22. Le rapport apporte des informations sur la réponse du Secrétariat aux recommandations du Comité, notamment des renseignements détaillés sur leur état d'avancement, le département responsable et la date d'achèvement estimée. Un niveau de priorité a également été attribué à chaque recommandation.

23. Pour la période achevée le 30 juin 2015, les priorités les plus élevées étaient la formulation et la gestion du budget, la gestion des actifs et des stocks, la rotation des stocks de déploiement stratégique, le suivi des voyages, le calibrage approprié de la flotte aérienne et l'examen des besoins en drones. En ce qui concerne la gestion des achats, le Comité avait recommandé des mesures pour renforcer la formation, la supervision et les contrôles internes, et permettre à l'Organisation de bénéficier de ristournes pour paiement rapide. En ce qui concerne la stratégie

globale d'appui aux missions, les recommandations à appliquer en priorité portaient sur la gouvernance, l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes et l'analyse des coûts-avantages de la stratégie.

24. Pour les périodes achevées le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014, les recommandations prioritaires comprenaient les améliorations à apporter à la comptabilisation d'actifs en pertes, l'élimination des retards dans les approvisionnements, le renforcement des procédures concernant les contrats de construction et le suivi des projets à effet rapide. Le Comité avait également émis des recommandations concernant la sécurité informatique et l'utilisation des matériels de TIC.

25. Après un examen minutieux, toutes les recommandations ont été acceptées par l'Administration. En février 2016, 86 des 144 recommandations avaient été mises en pratique et 47 étaient en cours d'application. L'Administration est convaincue que sa détermination à assurer la mise en œuvre intégrale et en temps opportun des recommandations du Comité améliorera la gestion des ressources et accroîtra l'efficacité du Secrétariat.

26. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/70/803), rappelle que le Comité consultatif s'est à plusieurs reprises déclaré préoccupé de ce que le Comité des commissaires aux comptes réitère ses recommandations, ce qui indique que la gestion des opérations de maintien de la paix souffre de problèmes systémiques et qu'il est nécessaire de renforcer les contrôles internes. Les insuffisances persistantes identifiées par le Comité au cours de périodes financières successives indiquent également la nécessité d'un meilleur exercice des responsabilités dans les opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la gestion par les directeurs des opérations des risques associés à leurs domaines de responsabilité respectifs. Il serait bon que le Secrétaire général prenne immédiatement des mesures de responsabilisation, concernant en particulier la formulation du budget, les opérations aériennes, la gestion des voyages et les approvisionnements.

27. Le Comité consultatif souscrit aux observations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la formulation et à la gestion du budget, à la gestion des biens, à la gestion des voyages, au transport aérien, aux approvisionnements et à la conclusion de contrats, aux services médicaux, à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets, ainsi qu'à la stratégie globale d'appui aux missions. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations en général relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/742) traite plus en détail les nombreuses questions soulevées par le Comité.

28. **M. Chamglongrasdr** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Comité des commissaires aux comptes, en sa qualité d'organe indépendant de contrôle et d'audit externe, a veillé de façon déterminante au respect des principes d'image fidèle et d'information complète dans la préparation des états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Groupe continue d'apprécier la grande qualité et la soumission en temps opportun des rapports du Comité, qui sont d'une lecture aisée.

29. Le Groupe remarque que les états financiers ont été préparés conformément aux normes IPSAS, et accueille avec satisfaction les efforts accomplis pour améliorer leur préparation, accroître leur exactitude et réduire le nombre des erreurs. Il invite à poursuivre les efforts pour renforcer les méthodes comptables fondées sur les normes IPSAS, et en particulier pour former le personnel des missions.

30. Le Groupe observe également que, pour 2014/15, le Comité avait émis au total 13 recommandations principales, contre 21 dans le rapport précédent. Toutefois les mêmes domaines continuent de poser des problèmes à l'Administration. Le taux de mise en œuvre n'a que marginalement augmenté, passant de 51 % en 2013/14 à 52 % en 2014/15. Les recommandations du Comité doivent être appliquées intégralement et en temps opportun. À cette fin, il conviendrait que l'Administration établisse des calendriers et des priorités pour leur mise en œuvre et tienne les fonctionnaires responsables de toute insuffisance éventuelle. La mise en œuvre de certaines recommandations requiert des mesures fondamentales, souvent systémiques, et la mise en conformité exige de longs délais. L'Administration devrait présenter aux États Membres, pour examen et approbation, des propositions relatives aux questions qui exigent une modification des systèmes.

31. Ayant pris note des observations et des recommandations du Comité, le Groupe s'est inquiété de ce que malgré les progrès de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, des insuffisances considérables ont été identifiées et l'objectif ultime visé n'a pas été réalisé. Le Groupe souhaite obtenir des informations complémentaires.

32. Le Groupe observe également que d'autres domaines nécessitent des améliorations urgentes, en particulier la gestion du risque institutionnel, la prestation de services médicaux, la protection de l'environnement et la gestion des déchets dans les missions. Le Groupe se dit gravement préoccupé par la progression des fraudes et des fraudes présumées, dont le nombre est passé de 39 affaires en 2013/14 à 52 en 2014/15. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les programmes de sensibilisation à la fraude et sur un mécanisme global de prévention de la fraude.

33. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation observe avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'année financière achevée le 30 juin 2015, et se réjouit de la conclusion du Comité selon laquelle les opérations de maintien de la paix demeurent financièrement stables et disposent de ressources de trésorerie suffisantes pour assurer la poursuite des opérations essentielles. L'orateur réaffirme l'appui de sa délégation aux efforts du Comité pour identifier les insuffisances des processus métier, comme l'établissement du budget et la gestion financière, les approvisionnements et la conclusion de contrats, la gestion des biens, la mise en œuvre de projets de construction, la gestion des risques, la prestation de services médicaux et la protection de l'environnement ainsi que la gestion des déchets par les missions. L'année 2016 n'est cependant pas la première où le Comité identifie des insuffisances dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Sa délégation convient avec le Comité qu'il est difficile de juger des avantages réels de sa mise en œuvre étant donné que les économies que l'application de la stratégie est censée avoir apportées ne reposent que sur des indicateurs budgétaires, dont l'exactitude demande à être vérifiée.

34. La délégation de l'orateur est profondément préoccupée de ce que des dizaines de millions de dollars ont été dépensés pour la location d'engins sans pilote en l'absence d'une stratégie ou de règles d'emploi claires et d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs précis qui permettraient d'en évaluer l'efficacité. Le déploiement de ces systèmes en République démocratique du Congo et au Mali a mis en lumière l'absence d'une analyse appropriée du besoin réel de ces engins ainsi que d'une approche uniforme de leur location.

35. Ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général présentant l'Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/749), l'Organisation manque de tout cadre réglementaire relatif aux drones qui permettrait d'enregistrer les fournisseurs, de suivre leur performance et de gérer efficacement les contrats. Cela équivaut au non-respect du paragraphe 39 de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale relative aux questions transversales concernant les missions de maintien de la paix, par laquelle l'Assemblée avait rappelé la nécessité de veiller à la cohérence, la transparence et l'efficacité pour leur coût de la budgétisation des drones. La délégation de l'orateur continuera de participer à des entretiens de fond sur cet important sujet dans le cadre des prévisions pour 2016/17 du budget des opérations de maintien de la paix qui ont réclamé des ressources pour l'acquisition de drones, et espère qu'il continuera de retenir l'attention du Comité des commissaires des comptes, eu égard à ses considérables implications financières. Il faudrait que le Secrétaire général applique avec diligence les recommandations du Comité, notamment celles contenues dans de précédents rapports mais non encore mises en œuvre par le Secrétariat.

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

*Questions concernant les opérations en général (*A/70/318 (Part II), A/70/729, A/70/742, A/70/742/Add.17, A/70/749 et A/70/754; AC.5/70/22)

36. **M^me^ Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé : Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^er^ juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1^er^ juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/749), déclare que le format et le contenu du rapport ont été réorganisés pour mieux mettre en lumière les évolutions nouvelles, les

changements de politiques et les problèmes de gestion qui affectent les différentes opérations de maintien de la paix. Il fait également suite à la décision de l'Assemblée d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

37. En ce qui concerne l'exécution du budget de l'exercice 2014/15, 8,3 milliards de dollars ont été investis dans les opérations de maintien de la paix sur la période considérée, avec un taux global d'exécution de 96,7 %. Le solde non utilisé de 279 millions de dollars est dû, entre autres, à la sous-utilisation des crédits destinés à couvrir les coûts opérationnels de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en raison principalement de besoins d'aviation et d'un coût effectif du carburant inférieurs aux prévisions; aux retards du déploiement des personnels militaires et des unités de police constituées de la mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); à la réduction de l'Opération des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI); et à la fermeture de camps et de bureaux, principalement, de la Mission des nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

38. Les principales évolutions survenues dans les missions de maintien de la paix en 2014/15 comprennent le déploiement et le renforcement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA); la poursuite de la mise en place de la MINUSMA et son expansion dans le nord du Mali; la protection des civils par la MONUSCO et sa reconfiguration; l'accent mis sur la protection des civils au Soudan du Sud par la MINUSS; la rationalisation de la MINUAD; l'appui apporté à la promotion du dialogue intercommunautaire par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA); l'appui apporté aux élections présidentielles par l'ONUCI; l'appui apporté aux élections par la MINUSTAH; et l'endiguement de la crise en République arabe syrienne par la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui ont évité sa régionalisation.

39. Pour l'exercice 2016/17, il a été proposé un montant de 8,25 milliards de dollars pour les opérations de maintien de la paix, y compris le Centre de service régional à Entebbe, le Centre de services mondial et le compte d'appui. Cela représente une réduction de 22,3 millions de dollars, soit 0,3 %, par rapport au budget de 2015/16. Elle s'explique par des réductions considérables des coûts de personnel opérationnel et civil en rapport avec la reconfiguration et la rationalisation des opérations, ainsi que par la réduction et la transition de missions. La baisse des prix mondiaux des carburants a aussi contribué à la diminution des coûts opérationnels. Ces réductions ont été compensées par des besoins de ressources additionnels pour les personnels militaires et de police d'un certain nombre de missions.

40. L'Assemblée générale a introduit dans sa résolution 67/261 l'application de déductions au remboursement du coût des contingents pour cause de matériel majeur absent ou hors service. À ce jour, 163,7 millions de dollars ont été déduits pour les quatre trimestres de 2014/15 et les trois premiers de 2015/16. Ces déductions sont destinées à encourager les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à veiller au bon état de fonctionnement des matériels qu'ils fournissent. Étant donné que de nombreuses missions sont en cours d'expansion ou de réduction, et que d'autres atteindront leur plein déploiement au cours de l'exercice 2015/16, la projection des déductions futures est moins certaine, et les projets de budget actuels ne prévoient donc pas de provisions pour ces déductions.

41. Présentant le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/754), l'oratrice dit que, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a soumis le premier projet de budget autonome pour le Centre, qui sera financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 s'élève à 42,0 millions de dollars, soit une augmentation de 18,1 % par rapport à l'exercice 2015/16. Le Centre servira 14 missions en 2016/17, y compris la MINUSMA à partir du 1er juillet 2016, et il a été proposé de transférer 35 postes de la MINUSMA qui sont actuellement co-implantés à l'ONUCI. À mesure que le Centre montera en puissance dans son rôle, il est également proposé de créer un nouveau poste de Directeur au niveau D-2, tout en conservant un poste de Directeur adjoint au niveau D-1. De plus, le programme de nationalisation obligatoire des postes, qui a débuté en 2014/15, sera achevé à la fin de

l'exercice 2016/17, pour un total de 68 postes du Service mobile nationalisés au cours de la période de deux ans allant jusqu'au 30 juin 2017.

42. **M^me^ Wainaina** (Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines), présentant le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729), dit que le Secrétaire général demeure profondément consterné par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier envers des enfants, par des personnels des Nations Unies ainsi que par des forces militaires étrangères présentes en République centrafricaine ne relevant pas du commandement des Nations Unies.

43. Le rapport offre des informations détaillées sur les allégations reçues en 2015 et l'état d'avancement des enquêtes. En 2015, le nombre de cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles a augmenté, le système des Nations Unies ayant été saisi au total de 99 nouvelles affaires, dont 69 mettant en cause le personnel des opérations de paix des Nations Unies et 30 le personnel d'autres organisations du système des Nations Unies. Dans les opérations de maintien de la paix, l'augmentation des allégations est principalement attribuable à la MINUSCA, encore que des augmentations aient été également constatées à la MONUSCO et dans une moindre mesure à l'ONUCI et à la MINUSMA.

44. Le rapport contient aussi une mise à jour sur les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre plus de quarante mesures qui avaient été définies dans le précédent rapport sur les dispositions spéciales, et formule de nouvelles initiatives énergiques dans les domaines de la prévention, de la transparence, de la responsabilité, de la gestion des risques et des mesures correctives pour renforcer encore les dispositions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

45. Afin de renforcer la transparence, le rapport inclut pour chaque pays des informations relatives aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des personnels militaires de maintien de la paix. Le Secrétariat publiera aussi régulièrement des informations relatives à chaque pays sur le site Web du Groupe déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions, tandis que le Secrétaire général incorporera dans ses rapports futurs des informations précises par pays sur toutes les allégations en cours, y compris les suites données aux affaires renvoyées aux fins de poursuites pénales et des informations sur les affaires signalées avant 2015.

46. En ce qui concerne les mesures correctives, notamment l'appui aux victimes, le Secrétaire général a créé un fonds d'affectation spéciale pour financer les services spécialisés dont ont besoin les victimes d'exploitation sexuelle ou de violences sexuelles. Des notes verbales ont été communiquées à tous les États Membres les invitant à verser des contributions volontaires. En outre, le Secrétaire général cherche à obtenir des États Membres l'autorisation de transférer à ce fonds les sommes retenues lorsqu'un membre du personnel des Nations Unies est convaincu d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Le Secrétaire général demande également aux États Membres d'envisager d'établir des procédures permettant de recevoir les demandes d'indemnisation des victimes.

47. En ce qui concerne la prévention, des améliorations ont été apportées aux moyens de contrôle des antécédents du personnel en tenue pour éviter d'engager de nouveau des personnes qui s'étaient rendues coupables d'inconduite alors qu'elles étaient au service de l'Organisation. Il est également demandé aux pays qui fournissent des contingents de certifier que ceux-ci ont suivi une formation préalable au déploiement, et que les personnels désignés ne se sont pas rendus coupables de conduites répréhensibles alors qu'ils étaient au service de l'Organisation des Nations Unies. En outre, une stratégie de communication et d'information a été élaborée à l'intention des communautés d'accueil, des États Membres et des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police. Le programme d'apprentissage en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles a été finalisé et sera déployé pendant le second trimestre de 2016.

48. En matière d'application du principe de responsabilité, le rapport décrit les initiatives prises pour renforcer les enquêtes, notamment l'élaboration de normes d'enquête uniformes, l'amélioration des capacités des équipes d'intervention immédiate et l'adoption d'un délai de six mois, qui pourra être raccourci en cas d'urgence, pour achever les enquêtes. Il a été demandé aux pays qui fournissent des contingents d'élargir le champ d'intervention ouvert aux enquêteurs des Nations Unies en attendant qu'un enquêteur national soit disponible, et ils sont encouragés à conclure des accords bilatéraux avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI)

autorisant le Bureau à mener des enquêtes en leur nom ou de concert avec eux. En outre, lorsqu'une enquête n'a pas été achevée dans un délai d'un an, les États Membres sont priés de convenir que les versements concernant l'unité dans laquelle était déployée la personne mise en cause, ou l'unité de relève, seront suspendus jusqu'à ce que le pays contributeur du contingent donne notification de l'achèvement de l'enquête, et de convenir également que dans l'attente de cette notification, tous déploiements ultérieurs doivent être suspendus.

49. Afin de garantir que ces actes n'échappent pas à la responsabilité pénale, les États Membres sont priés d'examiner leur droit interne afin de déterminer s'il sanctionne les crimes sexuels commis par leurs nationaux en service dans les Nations Unies et, le cas échéant, s'il convient d'adopter une nouvelle législation, leur permettant notamment d'exercer une compétence extraterritoriale basée sur la nationalité. Dans le cas des contingents militaires, ils sont également priés d'instituer des tribunaux militaires dans le pays hôte quand les faits allégués sont qualifiés de crimes sexuels dans leur droit interne, et de collecter des échantillons d'ADN des personnels en tenue accusés d'atteintes sexuelles.

50. Dans le domaine de la gestion du risque, des mesures de prévention seront impérativement appliquées dans le cas de missions considérées comme présentant un risque accru d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Celles-ci pourraient comprendre l'application d'une politique de non-fraternisation et l'interdiction absolue des relations sexuelles entre les membres du personnel des Nations Unies et les nationaux du pays hôte. Pour les personnels en tenue, l'application de mesures telles que l'inspection régulière des bases, le strict respect du couvre-feu et le contrôle de l'accès à la population locale serait vérifiée et des dispositions prises dès que des risques seraient identifiés.

51. Le Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles par des forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine, constatant que la manière dont les Nations Unies ont réagi aux allégations était entachée de graves insuffisances, a émis une série de recommandations pour y remédier. Le rapport met en lumière 12 de ces recommandations, lesquelles font l'objet d'une analyse exhaustive en vue de leur mise en œuvre. Le Secrétaire général a nommé un coordonnateur spécial pour améliorer la réponse des Nations Unies à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et veiller à une application rapide et efficace de mesures propres à renforcer la réponse aux allégations.

52. Les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles enfreignent les valeurs des Nations Unies et le principe selon lequel aucun mal ne doit être fait à ceux dont la protection a été confiée à l'Organisation. Le Secrétaire général est déterminé à prendre des mesures énergiques pour prévenir la commission de tels actes par des personnels des Nations Unies, rechercher les responsables et apporter un soutien aux victimes.

53. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742), se félicite de la rationalisation du rapport d'aperçu général présenté par le Secrétaire général et invite à améliorer encore la présentation, le format et la qualité des informations.

54. Le Comité consultatif remarque que le rapport d'aperçu général fait constamment référence aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix comme constituant la base d'éventuelles modifications des politiques et des structures et, dans certains cas, des besoins en ressources. Le Comité consultatif a examiné chaque proposition de poste ou demande de ressources sur ses mérites propres, et ses recommandations concernant des projets de budget donnés ne sauraient être considérées comme valant approbation des propositions du Groupe indépendant ou de la réponse du Secrétaire général.

55. Bien que le montant total de ressources proposé pour les opérations de maintien de la paix – estimé à 8,25 milliards de dollars pour la période 2016/17 – représente une réduction de 22,3 millions par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2015/16, si l'on élimine l'incidence de deux facteurs externes, à savoir la baisse des prix des carburants et les fluctuations favorables des taux de change, on constate que le montant total pour 2016/17 a en fait augmenté de 47 millions de dollars.

56. Au sujet des pratiques de planification, de budgétisation et de gestion financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif partage les préoccupations du Comité des

commissaires aux comptes concernant le niveau et la fréquence des redéploiements au sein des classes de dépenses ainsi qu'entre elles, et appelle au renforcement de l'exactitude comptable et de la discipline budgétaire. Le Comité consultatif reçoit à présent des comptes rendus semestriels de la situation des redéploiements budgétaires et entend faire des recommandations à ce sujet.

57. En ce qui concerne l'appui aux missions de maintien de la paix, il aurait été utile de disposer d'une ventilation et d'une explication détaillées de l'incidence des mesures d'amélioration de leur efficience. En outre, pour ce qui est du ratio des services d'appui, il conviendrait que le Secrétaire général établisse des critères de réalisation pour mesurer l'efficience et suivre les progrès sur la durée.

58. À propos de la stratégie globale d'appui aux missions, le Comité consultatif se déclare préoccupé par la constatation du Comité des commissaires aux comptes qu'aucun des piliers n'a vraiment réalisé l'objectif ultime visé et qu'il n'a pu obtenir des justificatifs suffisants pour valider les économies comptabilisées. En ce qui concerne les avantages apportés par la mise en œuvre d'Umoja dans les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif observe que, outre les avantages d'une valeur de 18,5 millions de dollars identifiés jusqu'ici pour 2017, 32,9 millions de dollars d'avantages additionnels sont attendus pour la seconde moitié de 2017, dont les détails devraient être précisés dans le prochain aperçu général.

59. Concernant la gestion de la chaîne de l'approvisionnement, il conviendrait d'intégrer au projet la totalité des enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Le Comité consultatif attend aussi avec impatience le renforcement de la gestion environnementale dans les missions de maintien de la paix, et la mise à jour des orientations générales, concernant notamment la gestion des déchets. Il faudrait en outre que les projets technologiques entrepris dans les opérations de maintien de la paix soient davantage transparents, avec notamment des coûts détaillés.

60. Au sujet des propositions visant à remédier aux procédures et règles administratives qui posent des difficultés aux missions, il est nécessaire de décrire clairement les obstacles qui empêchent de réagir aux crises et de fournir en temps opportun un appui au démarrage des missions, et de justifier pleinement toute modification proposée. En l'absence de justifications suffisantes, le Comité consultatif ne recommande pas d'approuver les propositions de repousser les limites actuelles de la durée des affectations provisoires et d'autoriser l'emploi de retraités.

61. En ce qui concerne la gestion des opérations aériennes, il existe une possibilité importante d'en améliorer l'efficience et l'efficacité générales au moyen d'efforts coordonnés des bureaux du siège et des opérations de maintien de la paix. Il conviendrait de conduire sans délai une analyse générale des tendances. Il semble qu'il serait possible d'optimiser le nombre et les types d'engins sans pilote déployés par les missions de maintien de la paix. Il est regrettable qu'aucun détail de l'évaluation des rôles et activités des bureaux chargés de superviser les opérations aériennes n'ait été communiqué, comme exigé par l'Assemblée. Le Comité consultatif attend aussi de la mise en œuvre longtemps attendue du système de gestion informatisée de l'aviation qu'elle remédie aux déficiences persistantes de la gestion et du contrôle.

62. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729), le Comité consultatif remarque avec inquiétude que le nombre des allégations s'est accru en 2015, le total des allégations déclarées par les missions de maintien de la paix atteignant son niveau le plus élevé depuis 2011. En outre, le Comité consultatif demeure extrêmement préoccupé par la persistance d'allégations concernant les formes les plus odieuses d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il faut accélérer les investigations. En ce qui concerne les recommandations du groupe d'enquête externe indépendant relatives à certains cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par des forces présentes en République centrafricaine, le Comité consultatif attend avec intérêt la soumission d'un rapport complet pour la fin de la séance en cours.

63. L'Assemblée est invitée à prendre note des progrès accomplis dans l'avancement des initiatives du Secrétaire général définies dans son précédent rapport (A/69/779), et des nouvelles propositions contenues dans son dernier rapport en date. Elle est en outre invitée à approuver une série de demandes relatives aux mesures à prendre à cet égard, notamment par les États Membres. Il conviendrait aussi de fournir à

l'Assemblée des informations plus détaillées sur les modalités de fonctionnement du fonds d'affectation spéciale destiné à financer des services d'appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

64. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les projets de budget de 2016/17 pour le Centre de services régional d'Entebbe (A/70/742/Add.17), l'orateur déclare qu'il faudrait inviter le Secrétaire général à présenter à l'avenir, dans les projets de budget et les rapports d'exécution, un cadre de budgétisation axé sur les résultats plus détaillé, par gamme de services. Il faut tirer parti de la mise en œuvre d'Umoja et s'attacher à normaliser les processus métier pour obtenir des gains d'efficience accrus. Le Secrétaire général devrait également être tenu d'inclure, en présentant les projets de budget et les rapports d'exécution budgétaire du Centre régional de services, un dossier annexe présentant séparément le cadre de budgétisation axé sur les résultats, les effectifs et le montant de ressources nécessaires aux opérations et au fonctionnement interne du Centre.

65. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de créer un poste de Directeur du Centre régional de services de classe D-2. Eu égard à l'autonomie de gestion et de fonctionnement conférée au Centre par l'Assemblée générale, les fonctions exécutives et de gestion du Comité directeur du Centre seraient assumées par le Directeur du Centre, qui serait également responsable de l'exécution des services vis à vis des missions clientes. Quant à la proposition de conserver l'actuel poste de Chef de niveau D-1 comme Directeur adjoint du Centre, l'organigramme montre que le Directeur adjoint exercerait les mêmes fonctions et responsabilités que celles remplies par l'actuel Chef adjoint du Centre, poste qui est classé au niveau P-5. Étant donné qu'aucune justification n'a été fournie à l'appui de la demande d'un poste de directeur adjoint, le Comité consultatif recommande d'abolir l'actuel poste de Chef de niveau D-1.

66. En ce qui concerne le cadre de gouvernance et de gestion du Centre régional de services, il conviendrait de demander au Secrétaire général d'incorporer dans son prochain projet de budget des propositions pour adapter les dispositions de gouvernance actuelles du Centre à son nouveau statut autonome. À cet égard, il est essentiel de répondre pleinement aux besoins fonctionnels et opérationnels actuels et futurs des missions clientes, de maintenir un niveau élevé de ponctualité et de qualité dans la prestation des services, et que les dispositions de recouvrement des coûts soient justes et équitables.

67. En ce qui concerne le système de modulation des ressources proposé pour le Centre, le Comité consultatif se félicite des initiatives prises, mais ne voit dans le système proposé qu'une première étape. Il propose des suggestions pour développer et perfectionner encore le système, et rappelle qu'il importe d'y inclure le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les Services régionaux de l'informatique et des communications. Il conviendrait que le Secrétaire général communique des détails sur la charge de travail du Centre de contrôle et justifie ses effectifs, et, en ce qui concerne les Services régionaux de l'informatique et des communications, sur les rôles de toutes les entités qui participent à la mise en œuvre d'Umoja et les ressources associées.

68. En ce qui concerne la part des coûts communs et des coûts d'amélioration de l'infrastructure qui revient aux Services régionaux de l'informatique et des communications, il conviendrait que le Secrétaire général fournisse des détails sur les dispositions de partage des coûts à la Base d'appui d'Entebbe, ainsi qu'une explication du pourcentage qui échoit au Centre de services.

69. Pour finir, les recommandations du Comité consultatif au sujet des propositions concernant les postes et positions, les taux de vacance, les voyages officiels et l'acquisition de véhicules aboutiraient à une réduction globale de 2,8 millions de dollars du projet de budget du Centre pour la période 2016/17.

70. **M^me^ Mendoza** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de paix pour la période allant du 1^er^ janvier au 31 décembre 2015 [A/70/318 (IIème partie)], dit qu'en 2015, le Bureau a émis 162 rapports de contrôle sur les opérations de paix. Les rapports comprenaient 524 recommandations, dont 63 ont été classées comme étant d'une importance cruciale pour l'Organisation.

71. Au cours de la période étudiée, la Division de l'audit interne, une des trois divisions du Bureau, a recouru à des audits thématiques pour identifier les points forts et les points faibles systémiques de l'ensemble des opérations de maintien de la paix; déterminer si des politiques et instructions appropriées avaient été élaborées et appliquées; et s'il avait été

procédé à un suivi et à un contrôle appropriés. En 2015, des audits thématiques ont été menés à bien sur la conduite et la discipline; la gestion des déchets; et les directives de mise en œuvre et de déploiement d'Umoja.

72. La Division des investigations a émis 64 rapports en 2015, dont 22 rapports d'enquête, 19 rapports concernant le contingent et 23 rapports de clôture. La plupart des rapports d'enquête avaient trait à des affaires concernant le personnel, dont des cas de falsification de documents, d'utilisation abusive de ressources des technologies de l'information et des communications, d'irrégularités de recrutement, de conflits d'intérêts et d'abus d'autorité.

73. Au cours de la période étudiée, la Division de l'Inspection et de l'évaluation a émis quatre rapports, dont trois évaluations et un examen. Le plan de travail de la Division reposait sur une évaluation des risques entreprise l'année précédente et développée en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Les trois évaluations concernaient les mesures de répression des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres des Nations Unies et personnels associés aux opérations de maintien de la paix ainsi que l'assistance aux victimes; la Force de police permanente de la Division de la Police, Département des opérations de maintien de la paix; et la formation des hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. L'examen portait sur les cadres logiques à la base des principaux aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

74. La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles demeure un problème très préoccupant. En réaction à la multiplication des allégations en République centrafricaine, le Bureau prépare un programme de déploiement afin d'assurer la présence permanente d'enquêteurs dans ce pays. Le niveau du déploiement sera accru ou réduit autant que de besoin en fonction des événements locaux.

75. Le Bureau communique pleinement avec le Conseiller du Secrétaire général pour la question du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et coopère avec le Département de l'appui aux missions à l'élaboration d'une formation destinée aux équipes d'intervention immédiate et aux enquêteurs nationaux. La nature de l'activité en République centrafricaine a démontré la nécessité d'établir des partenariats en étroite collaboration avec les fonds et les programmes des Nations Unies. Le Bureau coopère étroitement avec le Département de l'appui aux missions ainsi qu'avec les fonds et les programmes pour élaborer des protocoles d'échange d'informations, ainsi qu'avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour élaborer une formation à l'interrogatoire d'enfants.

76. **Le Président** appelle l'attention sur la note du Secrétaire général relative aux niveaux budgétaires proposés pour les opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/C.5/70/22).

77. **Mme Wairatpanij** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rend hommage aux hommes et aux femmes qui servent dans les missions de maintien de la paix, en particulier ceux qui ont perdu la vie au service de la paix et de l'humanité.

78. L'examen par le Comité des questions concernant les opérations en général à titre d'élément indispensable à l'élaboration de directives pour une exécution efficace et efficiente du mandat est d'autant plus important dans le contexte des nouvelles initiatives en cours, notamment celles provenant du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

79. Le Groupe accueille avec intérêt le nouveau format rationalisé de l'Aperçu général du Secrétaire général, centré sur les évolutions récentes, les modifications de politiques et les problèmes de gestion, et invite à poursuivre les efforts dans ce sens. Toutefois, un certain nombre d'initiatives de réforme ont été présentées séparément, dont certaines sans plan d'action correspondant, ce qui rend difficile de fournir des orientations. À l'avenir il serait bon que les rapports offrent des informations sur les liens entre les initiatives de réforme et les mesures spécifiques à prendre, en particulier concernant les éventuelles modifications de structures et de politiques intéressant les opérations de maintien de la paix.

80. Le Groupe a pris note des informations sur l'exécution du budget, notamment des redéploiements excessifs entre groupes et classes de dépenses ainsi qu'entre missions. Le Groupe exprime sa préoccupation devant la persistance d'insuffisances

dans ce domaine, notamment les écarts considérables entre les autorisations budgétaires et les dépenses effectives, qui révèlent une formulation et une exécution budgétaires déficientes susceptibles d'avoir un retentissement défavorable sur l'exécution du mandat. La formulation des budgets de maintien de la paix devrait reposer sur le mandat et la situation locale spécifiques à chaque mission. Il est indispensable de respecter la discipline budgétaire ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière.

81. En ce qui concerne le recrutement, il importe que le personnel soit recruté en temps opportun pour répondre aux problèmes sur le terrain. Le Groupe se dit préoccupé par l'absence d'amélioration significative de la représentation des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au sein des Départements de l'appui aux missions et des opérations de maintien de la paix, en particulier à haut niveau. Il s'inquiète aussi de ce que certains postes de haut niveau sont détenus exclusivement par un petit groupe d'États Membres et exhorte le Secrétariat à améliorer la représentation et à accroître le recrutement des femmes.

82. En ce qui concerne l'apport d'appui aux missions de maintien de la paix, des critères clairs sont nécessaires pour réaliser des économies et des gains d'efficacité. Quant à la stratégie globale d'appui aux missions, le Groupe accueille avec intérêt les progrès substantiels accomplis au niveau du Centre régional de services d'Entebbe. Toutefois il s'inquiète également de ce qu'aucun des quatre piliers de la stratégie n'a pleinement atteint son objectif ultime et que les assurances nécessaires concernant le respect des réductions de coûts comptabilisées attribuées à la mise en œuvre de la stratégie n'ont pas été fournies. À l'avenir, toute initiative relative à l'appui aux opérations de maintien de la paix devrait s'accompagner d'informations exhaustives afin que les avantages annoncés soient vérifiables empiriquement. Le Groupe a pris note de l'intention de mettre sur pied un Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources reconfiguré, et attend avec intérêt de recevoir des renseignements détaillés sur son fonctionnement.

83. Quant à Umoja, le Groupe prend acte des progrès réalisés et invite à poursuivre les efforts pour résoudre les problèmes auxquels se heurtent les missions de maintien de la paix. Il prend note également de l'avantage quantifiable estimé de la mise en œuvre d'Umoja dans les missions pour la période 2016/17; à l'avenir, les rapports du Secrétaire général devraient présenter des informations fiables à ce sujet, accompagnées de tous les justificatifs appropriés.

84. En ce qui concerne les priorités de l'appui pour la période 2016/17, le Groupe a pris note des informations fournies sur l'amélioration de la gestion de la chaîne de l'approvisionnement, le renforcement de la gestion de l'environnement, l'innovation technologique, le renforcement de l'administration et de la gestion des missions et la prévention des actes d'inconduite. Il souhaite obtenir des éclaircissements sur les enseignements tirés des initiatives précédentes, les stratégies de mise en œuvre des initiatives proposées et leurs compatibilités avec les mandats, les statuts et règlements de l'Organisation, ainsi qu'une analyse coûts-avantages.

85. Le Groupe soutient l'amélioration de la gestion des opérations aériennes des missions en vue de fournir des services de la manière la plus efficace et efficiente possible. Il apprécierait de recevoir des informations sur les résultats d'initiatives prises pour améliorer l'efficience, la flexibilité et la sécurité des opérations aériennes, sur les fonctions des différents bureaux qui en sont chargés, et sur les mesures proposées pour éviter toute duplication des tâches et réduire la bureaucratie. Il faudrait que le Secrétaire général accroisse l'utilisation d'Entebbe pour les vols de rotation de troupes afin d'optimiser les gains d'efficience et les économies.

86. Les mesures prises pour améliorer les opérations aériennes ne doivent pas compromettre le service, la qualité et la sécurité, ou entraver les mouvements du personnel ou de l'approvisionnement. Le Groupe note avec intérêt la mise en œuvre du système de gestion informatisé des opérations aériennes, qui devrait permettre de résoudre les insuffisances persistantes de la gestion et du contrôle. Le Groupe souhaite obtenir davantage d'informations sur l'emploi des systèmes de drones et des technologies associées, en particulier sur leur efficacité pour leur coût, les procédures d'achat et d'appel d'offres, la sécurité des données et les directives applicables au remboursement.

87. En ce qui concerne les aspects opérationnels, le Groupe a porté son attention principalement sur les questions relatives au carburant, aux rations, aux voyages, au parc de véhicules, au déminage, aux installations médicales, à l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, à la sécurité et à la sûreté; en ce

qui concerne les installations et l'infrastructure, le Groupe souhaite examiner le projet de logements en Somalie.

88. Le Groupe soutient la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles. L'œuvre héroïque de milliers de soldats de la paix ne doit pas être ternie par les actes de quelques-uns. Les affaires doivent être examinées avec sérieux et les auteurs traduits en justice, qu'il s'agisse de personnels des Nations Unies ou non, de civils ou de personnels en tenue.

89. Le Groupe s'inquiète des facteurs qui contribuent à l'augmentation des allégations, notamment le manque de formation avant le déploiement aux normes de conduite et la durée excessive du déploiement de certains contingents. Certaines mesures d'économie prises depuis quelques années, comme l'extension des périodes de rotation, ont eu un effet défavorable sur le moral des troupes.

90. Il serait possible de faire plus pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le rapport contient beaucoup d'informations sur les allégations mais ne propose guère de mesures de prévention. L'Assemblée doit prendre immédiatement des mesures holistiques, comportant une formation avant déploiement, des mesures de prévention, la responsabilisation intégrale, des mesures correctives et la coopération avec d'autres organisations et entités. Le Groupe souhaite obtenir davantage d'informations sur les mécanismes utilisés par le Secrétariat pour traiter les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans lesquelles sont impliqués des civils et des personnels des Nations Unies, notamment le traitement réservé aux auteurs, car le Secrétaire général n'a présenté que des informations très limitées. L'Organisation devrait promouvoir les meilleures pratiques de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et veiller à ce que les cas d'allégations confirmés soient renvoyés aux fins de poursuites pénales; à l'avenir il serait bon que les rapports du Secrétaire général nomment les pays qui prennent promptement des mesures exemplaires contre les auteurs.

91. Le Groupe se dit soucieux de ce que le rapport du Secrétaire général sur les travaux du groupe d'enquête externe indépendant sur la suite donnée par l'ONU aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles par des forces extérieures aux Nations Unies en République centrafricaine n'a pas été distribué à temps pour la partie de la séance en cours. Le rapport met en lumière des insuffisances majeures dans la manière dont le Secrétariat a traité les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier lorsqu'il s'agissait de troupes extérieures. Le Groupe espère recevoir le rapport le plus tôt possible.

92. **M. Presutti** (Observateur pour l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats que sont l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; et de la Bosnie-Herzégovine, pays en processus de stabilisation et d'association, dit que l'Union européenne attache une grande importance aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies – l'activité emblématique de l'Organisation. Ses États membres sont déterminés à veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient aussi efficaces que possible dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, et ils participent activement aux opérations de maintien de la paix par des contributions financières et la fourniture de troupes, de forces de police civiles et d'autres personnels.

93. L'orateur rend hommage à ceux qui ont perdu la vie pour la cause de la paix. Leur sacrifice témoigne de l'importance pratique des délibérations du Comité.

94. L'Union européenne accueille avec satisfaction le nouveau format rationalisé de l'Aperçu général et les modifications qui ont été apportées à son contenu. Elle invite le Comité à s'appuyer sur la dynamique née lors de la séance précédente et à renouveler ses efforts pour assurer la tenue d'un entretien constructif privilégiant les domaines où l'accord est possible. La communication au Secrétaire général d'orientations générales concernant l'exécution de ses mandats de maintien de la paix doit être la priorité de tous.

95. En ce qui concerne le projet de budget pour la période 2016/17, l'orateur déclare que sa délégation note que le montant total des ressources, qui s'élève à 8,25 millions de dollars, ne constitue pas une augmentation. Cela est toutefois dû en partie à des facteurs de coût extérieurs, et l'objectif doit demeurer de réaliser de vrais gains d'efficience, en recourant à des approches nouvelles et à un modèle d'affaires digne du vingt-et-unième siècle, en encourageant au strict respect de la discipline budgétaire et en veillant à ce que les ressources soient vraiment nécessaires et effectivement utilisées, de façon efficace et transparente. À cette fin, déclare l'orateur, sa

délégation examinera de près les budgets de toutes les missions de maintien de la paix et de leurs fonctions d'appui.

96. Les opérations de maintien de la paix doivent évoluer pour tenir compte des réalités modernes. Il est de la responsabilité de tous les États Membres de s'interroger sur ce qu'il serait possible de faire pour rendre l'Organisation plus flexible et mieux à même d'atteindre ses objectifs. Il est nécessaire de prendre des mesures pour rendre l'appui aux missions plus agile, flexible et efficient. La stratégie globale d'appui aux missions a modernisé la fonction d'appui aux opérations de maintien de la paix, mais il reste beaucoup à faire, en particulier dans le domaine des ressources humaines et de la gestion de la chaîne de l'approvisionnement. L'Union européenne évaluera minutieusement les résultats de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, en s'attachant à ses avantages qualitatifs et quantitatifs.

97. L'Union européenne encourage les Nations Unies à continuer d'utiliser de nouvelles technologies innovantes, qui offrent de grandes possibilités pour améliorer la sécurité des troupes et réduire l'impact écologique des missions. Il est plus évident que jamais que la mise en commun d'éléments sera déterminante à l'avenir pour une gestion efficace des technologies de l'information et des communications dans les missions.

98. Le Comité devrait évaluer les effets de la mise en œuvre d'Umoja et d'autres initiatives de réforme, car il est clair qu'elles ont changé le mode de fonctionnement et les interactions mutuelles des missions et du siège. Le Secrétariat devrait établir des lignes directrices indiquant comment les missions devraient incorporer les effets quantitatifs de la mise en œuvre d'Umoja, notamment en ce qui concerne la composante du personnel.

99. La composante horizontale de la gestion et de la budgétisation des opérations de maintien de la paix est plus importante que jamais. Les missions de maintien de la paix ne fonctionnent plus en isolation, car les fonctions d'appui et les catégories de dépenses sont de plus en plus mises en commun et comparées les unes avec les autres. Il est temps d'ajuster l'approche du financement et de la gestion des activités de maintien de la paix à la lumière de ces services partagés et des initiatives de réforme récentes. Les Nations Unies doivent établir un cadre pleinement intégré pour l'appui, comprenant une division complémentaire des tâches entre toutes les entités et une articulation appropriée des fonctions d'appui aux niveaux mondial et régional. À cet égard, étant donné que la décision relative au Centre de services régional prise à la séance précédente est limitée dans le temps, la question doit à présent être examinée au fond.

100. Même un seul cas confirmé d'exploitation et d'atteintes sexuelles est un cas de trop. L'Union européenne a appris avec consternation qu'en 2015 le nombre d'allégations nouvelles avait augmenté, de même que la proportion des allégations concernant des mineurs ou des activités non-consensuelles avec un adulte. Il conviendrait de prendre des mesures pour assurer une transparence et une responsabilisation plus grandes. L'Union européenne soutient fermement une politique de tolérance et d'impunité zéro pour tous les personnels civils, militaires et de police des opérations de paix des Nations Unies et des autres opérations internationales.

101. **M^me^ Bodenmann** (Suisse), s'exprimant aussi au nom du Liechtenstein, dit que les gains d'efficience apportés par les normes IPSAS, Umoja et la stratégie des TIC doivent être durables, sans compromettre les capacités opérationnelles des opérations de maintien de la paix; le Secrétaire général devrait établir des critères d'évaluation pour mesurer l'efficience et fixer des objectifs qui permettent de suivre les progrès. Il devrait en particulier perfectionner le système de modulation des ressources du Centre de services régional d'Entebbe.

102. Les deux délégations accueillent avec intérêt les recommandations contenues dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446) et le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies » (A/70/357-S/2015/682), qui préconise de mettre l'accent sur la politique, la prévention et la médiation. L'assistance électorale et la médiation devraient être financées en proportion. L'oratrice se félicite aussi de la recommandation préconisant une étroite coopération entre les départements ainsi qu'au sein du système des Nations Unies afin d'assurer une bonne gestion des opérations de maintien de la paix; le Secrétaire général devrait veiller à une meilleure planification des transitions entre les différentes formes d'engagement dans les missions.

103. Les deux délégations se déclarent préoccupées par le nombre élevé et croissant d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les missions, étant donné en particulier que les cas réels pourraient être bien plus nombreux que les cas signalés. Les recommandations du Secrétaire général sont capitales pour la politique de tolérance zéro, mais il reste beaucoup à faire, aussi bien par l'Organisation que par les États Membres, dont le droit interne et les cadres réglementaires sont souvent mal adaptés au traitement d'allégations d'atteintes commises par leurs nationaux à l'étranger. Les deux délégations prennent note avec intérêt des mesures prises à cet égard par le coordonnateur spécial pour améliorer la suite donnée par les Nations Unies à l'exploitation et aux atteintes sexuelles; de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, qui invite le Secrétaire général à remplacer les unités de pays fournisseurs de contingents qui n'enquêtent pas sur les allégations d'atteintes par leurs personnels ou ne renvoient pas les auteurs devant la justice; et du rapport de l'enquête externe indépendante sur l'exploitation et les atteintes sexuelles par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine, en particulier la recommandation de traiter ces sévices dans le cadre des politiques des Nations Unies relatives aux droits de l'homme plutôt que comme une question disciplinaire. Il conviendrait que le Secrétaire général prenne des mesures immédiates.

104. **M. Castro Cordoba** (Costa Rica) dit que les allégations communiquées par le Secrétaire général (A/70/729) portent sur les formes les plus odieuses d'atteintes sexuelles, souvent contre les personnes les plus vulnérables, et sont concentrées dans deux missions.

105. L'usage généralisé de la violence sexuelle dans toute l'histoire du conflit armé est déplorable. La religion a souvent servi à justifier des guerres politiques et économiques, mais la prolifération des violations des droits fondamentaux des femmes et des filles par des groupes extrémistes; et le fait que ces droits soient systématiquement bridés dans les conflits, ce qui entraîne des actes terroristes visant spécifiquement les femmes et les filles, sont particulièrement inquiétants. En dépit de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, l'exploitation et les atteintes sexuelles par des personnels des Nations Unies ont augmenté. Les regards du monde sont fixés sur l'Organisation, qui a échoué à agir décisivement en manifestant sans équivoque que de tels crimes ne resteront pas impunis.

106. La délégation de l'orateur accueille avec intérêt la stratégie d'information publique et de communication du Secrétaire général, son programme de formation en ligne pour le personnel, sa politique de non réengagement des agresseurs, son mécanisme de réception des plaintes et le fonds d'affectation spéciale destiné aux victimes, mais il appartient à toutes les parties prenantes – l'Organisation comme les États contributeurs – d'éradiquer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les missions de maintien de la paix et de punir les auteurs. Les enquêtes doivent être accélérées, les missions doivent disposer de ressources d'enquête augmentées, et les instruments de collecte de preuves doivent être améliorés. L'Organisation et les États Membres doivent respecter la résolution 70/114 de l'Assemblée générale, sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission de l'Organisation des Nations Unies. Des actes aussi abominables violent le droit à la protection des populations locales, que les soldats de la paix ont pour mission de servir.

107. Les Nations Unies doivent respecter les droits fondamentaux des personnes, enquêter sans relâche sur les auteurs, y compris ceux qui appartiennent à la chaîne de commandement, et mettre un terme à l'impunité. Les opérations de maintien de la paix doivent disposer des ressources nécessaires pour protéger les femmes et les enfants. L'Organisation doit renforcer la prévention en prenant des mesures disciplinaires, accélérer les enquêtes et porter assistance aux victimes. Dans la plupart des cas, les Nations Unies sont la dernière lueur d'espoir pour les communautés; elles ne doivent pas leur faire défaut. Les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles sapent la crédibilité du maintien de la paix, entravent l'accomplissement des mandats et compromettent la réputation d'impartialité de l'ONU.

108. **M. Ko** Jae Sin (République de Corée) dit que son gouvernement soutient fermement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et fournit aussi bien des contingents que du financement. Il rend hommage aux soldats de la paix, qui servent souvent dans des conditions dangereuses. Le projet de budget des opérations de maintien de la paix pour la période 2016/17 d'un montant de 8,25 milliard de dollars est légèrement inférieur au budget approuvé pour 2015/16, malgré l'augmentation des mandats, et il se réjouit des

efforts du Secrétaire général pour améliorer l'efficience en faisant davantage avec moins.

109. La délégation de l'orateur souhaite obtenir davantage d'informations concernant l'allocation des ressources financières, les avantages d'Umoja, la stratégie globale d'appui aux missions, l'examen des besoins en personnel civil et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il conviendrait que le Secrétariat formule des options pour développer la stratégie globale d'appui aux missions, dont la mise en œuvre a été achevée en 2015 et qui a amélioré l'efficience et la prestation des services au cours des cinq années précédentes. Les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, l'examen décennal de l'architecture de consolidation de la paix et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité doivent se traduire en politiques, accompagnées de ressources suffisantes. L'augmentation du nombre des allégations d'exploitation et atteintes sexuelles, en dépit des tentatives de prévention et des mesures de discipline stricte, est déplorable. L'orateur déclare que sa délégation soutient la politique de tolérance zéro et les mesures proposées par le Secrétaire général.

110. **M. Imada** (Japon) déclare que son gouvernement attache une grande importance au maintien de la paix. Bien que le projet de budget des opérations de maintien de la paix pour la période 2016/17 soit inférieur de 0,3 % au budget de 2015/16, il dépasse néanmoins 8 milliards de dollars, un montant autrefois qualifié de sans précédent par le Secrétaire général. Cette baisse infime, due à la réduction de certaines opérations, est compensée par le déploiement de personnels en tenue supplémentaires dans d'autres. Si les États Membres doivent fournir des ressources suffisantes aux opérations de maintien de la paix, celles-ci doivent aussi être gérées efficacement et de manière responsable, étant donné surtout la situation financière difficile de nombreux pays. Bien que les avancées technologiques puissent contribuer à une telle gestion, il incombe aux États Membres et au Secrétariat d'assurer les analyses coûts-avantages et la planification, de coordonner la gestion et de maintenir l'intégrité sans compromettre l'accomplissement des mandats.

111. Bien que des transitions et des adaptations budgétaires soient nécessaires dans les services d'appui, les déplacements de classes et de groupes au sein des budgets des missions ainsi qu'entre eux font qu'il est difficile de se faire une idée d'ensemble des besoins. Les rapports d'exécution du budget ne reflètent pas pleinement la réallocation des ressources entre classes et groupes de dépenses – il faudrait améliorer leur présentation pour la rendre plus transparente. La délégation de l'orateur souhaite obtenir un complément d'information sur les avantages d'Umoja, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les besoins en matériels de TIC et les allégations persistantes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier en République centrafricaine. Elle soutient la politique de tolérance zéro de l'Organisation et accueille avec faveur la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité.

112. **M^me^ Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que les problèmes structurels, administratifs, opérationnels et politiques qu'il convient de résoudre pour que le maintien de la paix soit aussi efficace que possible sont identifiés dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446) et dans le rapport du Secrétaire général intitulé : « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies » (A/70/357-S/2015/682), que le Comité examine à présent pour la première fois.

113. Le soutien aux opérations de paix doit comporter un examen critique et constructif pour qu'elles demeurent conformes à leur objet. À cet égard, la délégation de l'oratrice attache une grande importance aux observations et recommandations du Bureau des services de contrôle interne, qui ont identifié des problèmes dans la conduite et la discipline, la gestion des déchets, la mise en œuvre d'Umoja, la gestion des carburants et des opérations aériennes, toutes observations qui n'ont rien de neuf.

114. Malgré les efforts du Secrétariat pour assortir les ressources aux mandats au moyen d'évaluations stratégiques et d'examens des besoins en personnel civil, il est nécessaire d'améliorer la formulation des budgets du maintien de la paix. La délégation de l'oratrice sollicite un complément d'information concernant les écarts entre les autorisations budgétaires et les dépenses ainsi que les redéploiements entre classes de dépenses. Afin de pouvoir effectuer une analyse prédictive fiable, les taux de vacance utilisés pour formuler les budgets doivent mieux représenter les vacances de poste effectives. Les opérations aériennes, dont le projet de budget approche

840 millions de dollars, doivent être plus sûres, plus efficientes et plus réactives, et réaliser des économies d'échelle en recourant davantage aux moyens régionaux. Les fonds d'appui aux programmes doivent être représentés de façon transparente dans les budgets des missions, et il faudrait réviser les cadres de budgétisation axés sur les résultats afin que le Comité puisse exercer un contrôle stratégique sur l'alignement des ressources avec les mandats et l'efficacité d'exécution des mandats.

115. En ce qui concerne l'efficacité opérationnelle, l'appui aux missions doit être amélioré afin que matériel et personnel soient disponibles en temps opportun. Les initiatives prises dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, qui a amélioré la prestation des services, la responsabilité, ainsi que la sûreté et la qualité de la vie, devraient être généralisées, mais la stratégie n'a pas réussi dans tous les domaines, et la qualité, la réactivité, la responsabilité, la transparence et l'efficacité des services pour leur coût doivent être améliorées. L'approche centrée sur le terrain préconisée par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et par le Secrétaire général ne peut être mise en œuvre sans réformes institutionnelles; le Secrétariat devrait mener à terme l'examen des mesures administratives actuellement en cours, notamment en rationalisant les procédures pour accroître leur efficience. Étant donné la transparence sans précédent apportée par Umoja, il conviendrait de réviser les réglementations financières et les délégations d'autorité.

116. Le Centre de services régional d'Entebbe pourrait servir de modèle pour la prestation commune de services à toute l'Organisation si ses procédures étaient remaniées et les responsabilités clarifiées entre le Centre et ses missions clientes; il doit avoir davantage le souci du client. En dépit des tentatives pour accroître la transparence et la responsabilité de la Base de soutien logistique des Nations Unies et des budgets des comptes d'appui, la planification et les niveaux de référence des effectifs ne justifient pas les fonctions d'appui. Les rôles et responsabilités du Centre ainsi que les résultats obtenus par le Centre, la Base et le compte d'appui doivent être clarifiés.

117. Les efforts faits pour réduire l'impact écologique des activités de maintien de la paix, en particulier de la gestion des déchets et de la production d'électricité, amélioreront le rapport coût-efficacité, contribueront aux objectifs de développement durable et renforceront la sécurité des missions. La gestion de l'environnement doit recevoir une priorité élevée.

118. Les opérations de maintien de la paix ont pris du retard dans l'adoption des technologies modernes, dont le déploiement permettrait d'améliorer la sécurité et la sûreté du personnel grâce à une meilleure perception des situations, une infrastructure de TIC et de connectivité sur le terrain, et l'élimination des engins explosifs improvisés. Les Nations Unies doivent pouvoir déployer des capacités civiles, policières et militaires très performantes, adaptées à leur mission, qui privilégient la constitution stratégique des forces, des normes de résultats mesurables et une formation renforcée avant déploiement.

119. Dans les opérations de maintien de la paix, le Comité doit trouver les moyens d'accroître la place des femmes qui, en dépit des engagements pris par les États Membres dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la Déclaration et Programme d'action de Beijing, ne représentent que 3 % du personnel militaire et 10 % des forces de police.

120. Malgré les efforts du Secrétaire général pour faire respecter la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, le nombre des allégations a augmenté de façon alarmante. La délégation de l'oratrice soutient fermement les mesures d'aide aux victimes et d'amélioration de la transparence et de la responsabilité.

121. **M. Sætre** (Norvège) déclare que sa délégation est atterrée par le flot interminable de nouveaux cas d'exploitation et d'agressions sexuelles impliquant des membres du personnel des Nations Unies, qui ne constitue peut-être que le sommet de l'iceberg. Ces agressions détruisent la vie des victimes, sapent la crédibilité des Nations Unies, et détournent l'attention des bienfaits que les opérations de maintien de la paix apportent à des millions de personnes. Il demande des informations complémentaires sur la date de la réponse du Secrétaire général au rapport du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine, qui a révélé de graves déficiences dans le traitement de ces affaires par les Nations Unies.

122. Sa délégation accueille avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

(A/70/729), la demande contenue dans la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité de remplacer les troupes des pays qui n'enquêtent pas sur les allégations d'atteintes sexuelles commises par leur personnel ou ne traduisent pas les auteurs en justice, et l'engagement envers la prévention du coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Son gouvernement allouera 125 000 dollars au fonds d'affectation spéciale pour les victimes.

123. **M. Mostafa** (Égypte) déclare qu'une réaction énergique des États Membres des Nations Unies à l'exploitation et aux atteintes sexuelles est indispensable. Son gouvernement soutient la politique de tolérance zéro à l'égard de ces agressions, dont les auteurs devraient être promptement remis à la justice, et l'action du coordonnateur spécial qui travaille à mobiliser les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Le Secrétariat et les États Membres doivent s'unir en soutien aux victimes; ces agressions ne doivent pas être une occasion de faire de la politique. Une résolution de l'Assemblée générale sur la lutte contre l'exploitation sexuelle par la prévention, la responsabilisation effective, l'action corrective et la coopération avec d'autres entités est indispensable.

124. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix devrait organiser une séance spéciale sur la réaction à tenir face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, en tenant compte de la situation propre à chaque pays et de questions de gestion de maintien de la paix comme le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, les conditions de vie des contingents, la durée des déploiements, les délais entre rotations et la proximité avec la population locale. Un petit nombre des cas ne doit pas servir à couvrir de honte l'ensemble des soldats de la paix ni à dénigrer les sacrifices consentis pour apporter la paix et la sécurité dans les endroits les plus perturbés du monde; il ne faudrait pas que des crimes individuels entraînent un châtiment collectif. Les Nations Unies doivent promouvoir les meilleures pratiques de prévention et de responsabilisation, notamment en nommant les pays dont la réaction est exemplaire et en faisant connaître les mesures de dissuasion qu'ils emploient. L'orateur accueille favorablement les mesures prises pour établir un fonds d'affectation spéciale pour les victimes, qui pourrait être fondé sur la résolution 62/214 de l'Assemblée générale.

125. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que le format du rapport du Secrétaire général intitulé : « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix » (A/70/749), rationalisé conformément aux orientations de l'Assemblée générale, sera continuellement amélioré. Les enseignements de la stratégie globale d'appui aux missions sont qu'il vaudrait mieux pour le Département consacrer ses efforts au portefeuille mondial plutôt qu'aux missions individuellement afin d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la conformité, et qu'il importe tout autant de changer la culture interne du Département que de changer ses systèmes. Les nécessités opérationnelles retardent parfois la conduite du changement; le problème complexe que posent les services partagés doit être abordé avec prudence; la rigueur dans la gestion de la mise en œuvre et du contrôle des résultats est capitale.

126. Le Département a développé un cadre stratégique définissant les priorités, les objectifs, les indicateurs, les résultats ciblés et les références de l'appui aux missions, en privilégiant la chaîne de l'approvisionnement, sans oublier la technologie et l'innovation, la gestion de l'environnement, la suite à donner au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il invite instamment à cet égard les délégations à soutenir les dispositions spéciales du Secrétaire général visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729). Les actions abominables de quelques-uns ne doivent pas ternir les sacrifices consentis par beaucoup; le département doit adopter une approche centrée sur la victime et améliorer la responsabilisation, la prévention, la sélection des membres des contingents et le contrôle de leurs antécédents ainsi que leur formation avant déploiement.

127. Le département a réalisé des gains d'efficience durables en matière de consommation et de coûts de fonctionnement, notamment pour le carburant, les pièces détachées, les voyages, les achats et la construction, et a ajusté les ressources des missions qui ont été réduites ou se trouvent en phase de transition. Afin d'améliorer la gestion des moyens aériens, il a introduit une procédure d'appel d'offres et mis en place des dispositions régionales. L'établissement d'un

budget séparé pour le Centre de services régional d'Entebbe (A/70/754) conférera au Centre l'autonomie opérationnelle et de gestion, ce qui améliorera ses résultats et la transparence. Le nouveau cadre de gouvernance, qui sera en place lorsque le budget sera effectif, comportera un conseil des clients auquel les missions servies par le Centre seront représentées. Le Centre sera placé sous l'autorité du siège, qui donnera les orientations stratégiques, assurera le contrôle et contribuera à déterminer les priorités.

128. L'orateur accueille avec satisfaction l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix de l'année financière 2014/15 (A/70/5 (Vol. II)). Le Département va maintenant porter son attention sur la gestion des immeubles; la passation des marchés et des contrats; la formulation, le suivi et le contrôle des budgets; la politique d'achat anticipé des billets d'avion; la gestion des risques; et l'utilisation des moyens aériens.

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/70/612, A/70/612/Add.1, A/70/751 et A/70/837)

129. **M^me^ Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^er^ juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/612 et A/70/612/Add.1), déclare que le financement du compte d'appui est disponible à 14 bureaux et départements dans l'ensemble du Secrétariat qui fournissent des fonctions d'appui à environ 160 000 personnels civils, militaires et de police dans 15 missions autour du monde. En 2014/15, les Nations Unies ont puisé dans le compte d'appui pour renforcer de nouvelles missions, y compris la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; pour procéder à des réorientations stratégiques internes, reconfigurer des tâches relatives aux mandats de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et redéfinir leurs priorités; pour rationaliser et consolider la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL); et pour fournir des fonctions d'appui logistique permanentes à des missions établies dans des environnements de plus en plus difficiles. L'Organisation a aussi utilisé des ressources du compte d'appui pour préparer les seconds états financiers conformes aux normes IPSAS pour toutes les missions de maintien de la paix actives et closes; pour stabiliser Umoja Extension I, centraliser les paiements dans Umoja et déployer la fonctionnalité pertinente d'Umoja Extension I dans toutes les opérations de maintien de la paix; et pour continuer à améliorer l'efficience et la gestion des ressources par la conduite d'audits, d'enquêtes et d'évaluations. La dépense totale s'est élevée à 324,2 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 99,4 %.

130. Présentant le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1^er^ juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751), la Contrôleuse déclare que, conformément à la demande de l'Assemblée générale qui souhaite que le niveau du compte d'appui soit régulièrement examiné, le Chef de Cabinet s'est réuni avec les chefs de département et de bureau au début de la procédure de préparation du budget pour examiner les principaux problèmes, notamment les besoins stratégiques des missions, les priorités organisationnelles et le niveau des ressources que chaque bureau doit puiser au compte d'appui pour assurer l'appui logistique des missions. En conséquence, le projet de budget pour la période 2016/17 a été conçu dans le but de fournir un appui plus efficace et plus efficient aux opérations de maintien de la paix, principalement au moyen d'une plus grande responsabilisation des Nations Unies, d'un appui aux missions plus agile, et en organisant et en améliorant la prise en charge du personnel sur le terrain.

131. À cet égard, il a été proposé d'établir 24 postes et positions de personnel temporaire pour assurer la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de maintien de la paix dans les domaines prioritaires comme la constitution des forces, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les droits de l'homme, la performance et la sécurité des services médicaux, tandis qu'il est proposé de transférer neuf postes du Centre de services mondial au compte d'appui dans le contexte du réalignement des ressources. Enfin, pour contenir l'augmentation du budget et concilier dans la mesure du possible ces

priorités avec le montant des ressources disponibles, le Secrétaire général propose d'abolir 13 postes et positions dans le cadre des efforts pour redéfinir les priorités et restructurer les activités de maintien de la paix, en particulier dans le but de réaliser les avantages d'Umoja. Le volume de ressources proposé pour le compte d'appui avait été limité à 4,0 % du montant total de 8,25 milliards de dollars proposé pour les opérations de maintien de la paix, non compris les coûts du progiciel de gestion intégré, tandis que le montant proposé pour le progiciel de gestion intégré et la sécurité des systèmes informatiques est tombé de 32,1 millions de dollars à 17,6 millions. En conséquence, le budget total du compte d'appui, d'un montant de 332,1 millions de dollars, représente une réduction de 1,3 % par rapport à celui de 2015/16. Le compte d'appui a permis au Secrétariat d'assurer de robustes fonctions d'appui logistique aux opérations de maintien de la paix dans un environnement de difficultés et de réalités changeantes sur le terrain afin d'assurer une exécution efficace des mandats et un emploi efficient des ressources des États Membres.

132. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/70/837), dit que les recommandations du Comité consultatif comporteront une réduction de 4 761 300 dollars du projet de budget pour le compte d'appui. La proposition d'augmenter le nombre des postes et des positions alors que les niveaux des effectifs de personnels civils et en tenue des opérations de maintien de la paix sont en cours de réduction semble contradictoire avec la nécessité constamment rappelée par l'Assemblée générale de veiller à adapter les fonctions d'appui à la dimension et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix.

133. En particulier, le Comité consultatif note avec préoccupation la proposition de faire passer de 37 en 2015/16 à 43 pour l'exercice 2016/17 le nombre des postes et positions des classes D-1 et D-2. L'importance grandissante du rôle que doit jouer l'Organisation ne doit pas entraîner une tendance à la croissance des positions de haut niveau – il convient d'examiner plus rigoureusement les fonctions et structures existantes avant de présenter de telles propositions. Il est de même préoccupant que, depuis le plus récent examen du compte d'appui, les gains d'efficience et les économies que devaient apporter des initiatives de transformation organisationnelle comme la stratégie globale d'appui aux missions et le déploiement d'Umoja n'aient pas eu d'incidence notable sur le niveau du budget du compte d'appui, qui a continué d'augmenter. Afin d'identifier les facteurs sous-jacents de cette tendance, il conviendrait d'entreprendre un examen de suivi, en vue de déterminer le niveau optimal du compte d'appui. En ce qui concerne les autres objets de dépenses, le Comité consultatif invite le Secrétaire général à réduire le recours aux consultants et à constituer des capacités en interne, et remarque le peu d'attention accordé à l'application de la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale concernant les conditions de voyage par avion, en particulier la politique d'acheter les billets 16 jours à l'avance, et autres mesures d'économie.

134. **M^me^ Wairatpanij** (Thailande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que, en sa qualité d'important contributeur financier et de principal contributeur collectif de contingents et de personnels de police aux opérations de maintien de la paix, dont la majorité se déroule actuellement dans ses États membres, le Groupe estime qu'il est nécessaire de fournir un appui logistique approprié pour permettre une mise en œuvre efficace et efficiente de mandats de maintien de la paix de plus en plus complexes.

135. Malgré l'importance des tâches nouvelles auxquelles le personnel du siège et des missions ainsi que la structure d'appui aux activités de maintien de la paix doivent faire face en raison de la nature en évolution des opérations de maintien de la paix, le niveau du compte d'appui devrait correspondre en gros à la dimension et à la complexité des opérations. Le Groupe trouve donc préoccupante la tendance générale à l'augmentation des montants de ressources demandés pour le compte d'appui, en particulier l'augmentation continuelle du nombre de postes de classe D-1 et de niveau supérieur dans un contexte de réductions constantes des niveaux autorisés de personnels civils et en tenue dans les opérations de maintien de la paix et dans le budget global du maintien de la paix. L'oratrice souscrit de même à l'opinion du Comité consultatif que les diverses initiatives de réforme organisationnelle entreprises n'ont pas abouti aux gains d'efficience et aux économies prédits par le Secrétaire général.

136. Le Groupe analysera attentivement les nouveaux postes proposés pour l'exercice 2016/17, en particulier ceux de haut niveau, afin de s'assurer de leur pertinence pour les besoins d'appui du personnel et des contingents de troupes et de police sur le terrain. Il

demandera aussi des informations détaillées sur l'état d'avancement et les résultats des initiatives de réforme organisationnelle au titre de la recommandation du Comité consultatif qui demande au Secrétaire général d'entreprendre un examen de suivi du compte d'appui. Cet examen intéresse particulièrement l'étude par la Cinquième commission des propositions budgétaires qui découlent des recommandations du Groupe de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du rapport subséquent du Secrétaire général intitulé : « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies ».

137. Le Groupe demeure préoccupé par la représentation insuffisante des pays contributeurs de contingents et de forces de police dans la structure d'appui aux missions de maintien de la paix sur le terrain et au siège, en particulier à haut niveau, malgré les demandes répétées adressées par l'Assemblée générale au Secrétaire général d'améliorer leur représentation, en particulier au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Il demandera à connaître l'état d'avancement des mesures prises à cette fin.

138. Le Groupe a pris note de l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2014/15, notamment du solde inutilisé de 1,8 million de dollars, ainsi que des informations actualisées sur l'exercice courant et des propositions de dépenses de poste et des autres objets de dépenses pour l'exercice 2016/17, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à l'exercice 2015/16. Il examinera minutieusement les propositions de création, de suppression, de reclassement et de redéploiement de postes du Secrétaire général destinées à réaligner la capacité du compte d'appui avec les domaines prioritaires identifiés par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Le Groupe cherchera aussi à obtenir des détails supplémentaires sur la restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine proposée par le Secrétaire général pour informer sa décision concernant la recommandation correspondante du Comité consultatif. Enfin le Groupe souhaite obtenir davantage d'informations au sujet des gains d'efficience qu'il se propose d'obtenir de la mise en œuvre d'Umoja au siège des Nations Unies, étant donné en particulier la difficulté pour le Secrétaire général, dans son projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017, de démontrer le lien entre les gains d'efficience prétendus et les propositions budgétaires qui en résultent.

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (A/70/574, A/70/701 et A/70/742/Add.16)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/70/586, A/70/742/Add.13 et A/70/753)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/70/613, A/70/742/Add.5 et A/70/766)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/70/566, A/70/707 et A/70/742/Add.10)

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/70/570, A/70/696 et A/70/742/Add.3)

Point 166 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (A/70/587, A/70/742/Add.14 et A/70/773)

139. **M^me^ Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport d'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^er^ juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/574) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^er^ juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/701) pour la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, déclare que le projet de budget pour l'exercice 2016/17 s'élève à 268,8 millions de dollars, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à l'exercice 2015/16. La FISNUA poursuivra son dialogue à haut niveau avec toutes les parties sur la nécessité de mettre en œuvre les termes de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et, en particulier, de reprendre les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et encourage l'établissement d'institutions communes.

140. Présentant le rapport d'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^er^ juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/586) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^er^ juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/753) pour l'Opération des Nations Unies en Côte-d'Ivoire, la Contrôleuse souligne que le Conseil de sécurité, dans

sa résolution 2284 (2016), a approuvé le plan de retrait du Secrétaire général, y compris la réduction progressive des forces, comme recommandé dans son rapport spécial (S/2016/297), et a décidé de proroger le mandat de l'ONUCI d'un dernier exercice, jusqu'au 30 juin 2017. Le Secrétariat étudie l'incidence de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité sur le budget pour l'exercice 2016/17; le Secrétaire général présentera un budget révisé à l'Assemblée générale, pour examen au cours de la partie principale de la soixante-et-onzième session.

141. Présentant le rapport d'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/613) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/766) pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Contrôleuse déclare que le projet de budget pour l'exercice 2016/17 s'élève à 1 275,3 millions de dollars, ce qui correspond à une réduction de 4,2 % par rapport à l'exercice 2015/16, imputable principalement à une réduction nette de 392 postes et à une baisse des coûts de carburant. En 2016/17, la MONUSCO continuera de privilégier les domaines prioritaires de la protection des civils, la stabilisation des zones de conflit et le soutien à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles. En outre, conformément à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité, elle sera chargée d'apporter une assistance technique et un appui logistique pour la révision des listes électorales, et, lorsque les conditions stipulées seront réunies, un appui logistique pour faciliter le cycle électoral.

142. Présentant le rapport d'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/566) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/707) pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Contrôleuse déclare que le montant de 36,5 millions de dollars du projet de budget pour l'exercice 2016/17 représente une diminution de 8,9 % par rapport à l'exercice 2015/16. Cette baisse est due à la réduction nette proposée de 20 postes et positions et à la conversion de sept postes de personnel recruté sur le plan international en postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national, ainsi qu'au projet de financement de l'adoption de sources d'énergie solaire, conformément à la requête inscrite au paragraphe 28 de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale visant à réduire l'impact écologique de la Mission.

143. Présentant le rapport d'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/570) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/696) pour la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Contrôleuse déclare que le budget proposé pour l'exercice 2016/17 s'élève à 54,3 millions de dollars, à l'exclusion des contributions volontaires en nature inscrites au budget, ce qui représente une augmentation de 6,2 % par rapport à l'exercice 2015/16. Cette augmentation est principalement imputable à l'augmentation des dépenses de personnel civil et à la hausse des coûts contractuels estimés de la flotte aérienne de la Mission. Dans sa résolution 2285 (2016), le Conseil de sécurité a souligné la nécessité pour la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental de redevenir pleinement fonctionnelle et d'exécuter son mandat.

144. Présentant le rapport d'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/587) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/773) pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), la Contrôleuse déclare que le projet de budget pour l'exercice 2016/17 s'élève à 583 millions de dollars, soit une augmentation de 13,6 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Cette augmentation est principalement imputable aux dépenses au titre de la capacité habilitante et du matériel, ainsi qu'aux effectifs supplémentaires nécessaires pour renforcer et régulariser l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et aux opérations communes de l'armée nationale somalienne avec l'AMISOM, qui résultent de l'expansion du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie en vertu de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité.

145. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur la Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei (A/70/742/Add.16), déclare que le Comité consultatif recommande une réduction de 207 900

dollars du projet de budget ainsi qu'une réduction de 5 % des dépenses de voyage envisagées afin d'encourager une utilisation plus efficiente du financement des voyages. Le Comité consultatif, se réjouissant du début des projets de construction prévus pour l'exercice 2016/17, qui étaient ajournés depuis l'exercice 2013/14, recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à en suivre les progrès et à veiller à ce que les projets soient achevés dans les délais prévus et que les conditions de vie dans les camps militaires soient améliorées sans retard supplémentaire.

146. Présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur l'Opération des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (A/70/742/Add.13), l'orateur dit que, sur la base des informations fournies par la Contrôleuse, qui indiquent la soumission prochaine d'un projet de budget révisé au cours de la partie principale de la soixante-et-onzième session, le Comité consultatif estime préférable de ne faire aucune recommandation concernant l'actuel projet de budget pour toute l'année financière 2016/17; il recommande en revanche à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager un montant de 160 354 500 dollars, représentant la moitié du projet de budget pour l'exercice 2016/17, pour le maintien de l'ONUCI pour la période de six mois allant du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

147. Présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/70/742/Add.5), il déclare que les recommandations du Comité consultatif comporteront une réduction de 3 325 500 dollars du projet de budget. Le Comité consultatif accueille favorablement les initiatives prises par la Mission pour améliorer la prestation des services d'appui, notamment en renforçant la structure de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en reconfigurant ses opérations aériennes et en introduisant de nouveaux services de technologies de l'information et des communications comme la technologie de communications par satellite O3b. le rapport du Comité consultatif comporte également des observations et des recommandations relatives aux effectifs prévus par le Secrétaire général pour la MONUSCO, les postes vacants de longue date et la relation entre la Base d'appui d'Entebbe et le Centre de services régional d'Entebbe.

148. Présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/70/742/Add.10), il dit que, bien que le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications d'effectifs proposées, il réitère son soutien à la tendance à pourvoir les postes et positions par des recrutements au plan national, en accord avec la volonté exprimée par l'Assemblée générale de voir les missions renforcer les capacités nationales. Le Comité consultatif attend du Secrétaire général qu'il apporte des éclaircissements sur les « gains d'efficience » qu'il attend des réductions proposées du nombre des postes et positions organiques. Globalement, le Comité consultatif recommande d'approuver le projet de budget pour la MINUK et félicite la Mission de ses efforts pour mettre en place des solutions à base d'énergies renouvelables et pour son approche holistique de la gestion des déchets.

149. Présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/70/742/Add.3), il déclare que le Comité consultatif recommande de réduire les montants de ressources demandées au titre des voyages officiels, des transports aériens, de fournitures, services et matériels divers et de poste s'élevant au total à 1 739 100 dollars. L'orateur se dit préoccupé par le déficit de trésorerie de la MINURSO, et réaffirme qu'il conviendrait que le Secrétaire général continue d'explorer les possibilités de résoudre le problème des retards de paiement des contributions statutaires, notamment par un dialogue plus actif avec les États Membres.

150. Présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (A/70/742/Add.14), il déclare que le Comité consultatif recommandera une réduction de 5 175 300 dollars du projet de budget. Le Comité consultatif a analysé les augmentations proposées des dépenses relatives à la modification du contrat des rations et demande que des informations supplémentaires soient fournies à l'Assemblée générale à propos de l'augmentation des remboursements au titre du soutien logistique autonome. Il émet également une recommandation défavorable à la création de 25 des 144 nouveaux postes et positions proposés pour l'exercice 2016/17, notamment un poste de Sous-Secrétaire général. Bien qu'il soit clairement nécessaire de renforcer les fonctions de direction au

sein du BANUS, les efforts à cette fin exigeront la présence permanente des actuels dirigeants de haut niveau en Somalie. Pour finir, le Secrétaire général aurait dû apporter davantage d'éclaircissements au sujet des augmentations de ressources proposées pour le personnel civil et les services sous-traités, concernant en particulier les fonctions et lieux d'affectation du personnel et des consultants, respectivement.

151. **M. Woldegerima** (Éthiopie) déclare que, malgré les problèmes politiques et de sécurité persistants à Abyei, la FISNUA a maintenu un environnement de sécurité stable en facilitant la migration ordonnée et paisible des nomades et le retour de personnes déplacées ainsi qu'en réduisant l'occurrence d'incidents graves de violences intercommunautaires. Dans ce contexte, elle a mis en œuvre une stratégie pluridimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits, particulièrement en menant de jour comme de nuit de puissantes patrouilles dissuasives ainsi qu'une surveillance aérienne, et en encourageant le dialogue avec les communautés locales au moyen de comités de sécurité communs. Toutefois la complaisance n'est pas de mise, car la stabilité relative d'Abyei pourrait se détériorer rapidement si la FISNUA ne disposait pas de ressources suffisantes pour remplir son mandat et assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

152. Étant donné la situation sur le terrain et l'analyse des menaces, la délégation de l'orateur exprime sa perplexité devant la décision de déployer deux compagnies d'infanterie motorisées de réserve en remplacement d'unités d'artillerie et de chars sans que soit pris en compte ses effets sur la mise en œuvre du mandat de la mission conformément au mémorandum d'accord entre le Gouvernement et les Nations Unies. La décision de déployer des unités d'artillerie et de chars a été prise en considération de la difficulté du terrain et de l'accessibilité réduite de la zone d'Abyei, qui rendent difficile le rapatriement des troupes et rendent la mission vulnérable aux menaces. La nature floue de la structure de commandement et de contrôle des forces entre lesquelles la FISNUA est déployée et la présence de groupes armés accroît également l'exposition de la mission aux attaques. Eu égard à ces risques et à l'absence d'amélioration significative de la situation à Abyei faute de résolution du différend entre les parties, il conviendrait d'étudier sérieusement l'option de conserver une certaine capacité de dissuasion.

153. En ce qui concerne le BANUS, il réaffirme qu'il faut renforcer l'appui, et en particulier d'accélérer le déploiement d'hélicoptères pour l'AMISOM, comme souligné dans la déclaration adoptée au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM qui s'est tenu en février 2016. Il a de même rappelé qu'il est urgent de combler l'écart de financement qui résulte de la décision de l'Union européenne de réduire de 20 % sa contribution financière aux indemnités journalières de l'AMISOM. La délégation de l'orateur attend impatiemment la conclusion en temps opportun des entretiens en cours sur cette question entre l'Union africaine et les Nations Unies afin que la Mission puisse effectivement fonctionner.

154. **M^me^ Seka-Fouah** (Côte-d'Ivoire) déclare que, cinq ans après la crise post-électorale de 2011, l'ordre est en bonne voie d'être rétabli en Côte-d'Ivoire grâce aux efforts de son gouvernement et de ses partenaires, dont l'ONUCI. Le succès de l'élection présidentielle d'octobre 2015, les efforts entrepris par toutes les parties pour promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale, l'engagement collectif de mener à bien le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité témoignent des progrès considérables accomplis. Les efforts pour renforcer la réconciliation nationale ont été accueillis avec faveur par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2283 (2016), qui a levé toutes les sanctions contre la Côte-d'Ivoire, et sa résolution 2284 (2016), qui a prorogé le mandat de la mission pour un dernier exercice.

155. Comme le projet de budget pour l'ONUCI pour l'exercice 2016/17, d'un montant de 320 709 000 dollars, a été établi sur la base du mandat de 2015 du Conseil de sécurité, la délégation de l'oratrice prend note de l'intention du Secrétaire général de présenter à l'examen par l'Assemblée générale au cours de la partie principale de la soixante-et-onzième session, un budget révisé tenant compte de l'incidence de la résolution 2284 (2016). Sa délégation prend note également de l'autorisation d'engagement recommandée par le Comité consultatif pour le maintien de l'ONUCI pour la période de six mois allant du 1^er^ juillet au 31 décembre 2016.

156. Son gouvernement attachera une attention particulière à résoudre les problèmes de sécurité qui subsistent; veillera à la mise en œuvre du programme

de désarmement, démobilisation et réintégration, en particulier à la réintégration des ex-combattants; encouragera la réconciliation nationale et la cohésion sociale; veillera à la réinsertion réussie des 713 personnels de la mission recrutés localement; et gérera les déchets causés par le retrait de l'ONUCI. Elle s'attend à ce que la prise en charge des problèmes subsistants après le retrait de la mission ne sera transférée à l'équipe de pays des Nations Unies en Côte-d'Ivoire qu'après que les conditions appropriées auront été réunies. La délégation de l'oratrice souhaite obtenir un complément d'information sur ces sujets. De l'opinion générale, l'ONUCI a été un succès; elle ne doute pas que la réduction des activités de la mission consolidera les acquis obtenus au cours des 12 années de son déploiement en Côte-d'Ivoire.

157. **M^me^ Nikodijevic** (Serbie) dit que l'approche neutre vis à vis du statut de la MINUK, fondée sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, offre le seul cadre dans lequel les vies des habitants du Kosovo et de Metohija peuvent être améliorées. La MINUK a joué un rôle décisif dans le renforcement de la paix et de la sécurité, du respect des droits de l'homme et de la confiance entre les diverses communautés de la province. Eu égard à l'importance cruciale de la Mission pour promouvoir la stabilité et une solution durable à la question de Kosovo-Metohija, il convient de maintenir intégralement sa présence et son mandat.

158. Dans son rapport sur le budget de la MINUK pour la période allant du 1^er^ juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/707), le Secrétaire général souligne que l'objectif stratégique de la Mission consiste à renforcer et à consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Le gouvernement de l'oratrice apprécie la détermination du Secrétaire général à veiller à ce que la MINUK continue de faciliter la mise en œuvre des accords politique et technique conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, et à ce que la Mission joue un rôle actif pour établir une communauté de municipalités à majorité serbe, promouvoir la sécurité des rapatriés, enquêter sur le sort des personnes disparues, protéger et préserver les sites du patrimoine culturel et religieux et surveiller la situation dans les zones spécialement protégées.

159. Il faut lancer des initiatives pour améliorer le travail de la Mission dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit et pour renforcer le Bureau régional de Mitrovica. À cet égard, dans son tout dernier rapport sur la MINUK au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a souligné qu'il est nécessaire de répondre aux nombreux problèmes auxquels se heurte le Kosovo dans le domaine de l'état de droit, en particulier en ce qui concerne l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire, et de rassembler à cette fin l'appui de partenaires internationaux, notamment la MINUK et d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre du programme européen en cours dans la région. Il a aussi mis en lumière le travail considérable qui reste à faire au Kosovo pour promouvoir une plus grande tolérance et la réconciliation entre les communautés, veiller à la protection des droits des minorités, faciliter le retour des personnes déplacées, faire respecter les droits de la propriété et sauvegarder les traditions religieuses.

160. À cette fin, la MINUK doit être convenablement dotée en personnel et en ressources. Le gouvernement de l'oratrice exprime sa préoccupation devant les réductions du nombre des personnels internationaux à la fois dans les postes organiques et les composantes d'appui. Avec des effectifs réduits, la Mission ne pourrait pas remplir son mandat, dont la mise en œuvre est cruciale pour toutes les parties concernées, en particulier pour la population non albanaise du Kosovo et de Metohija, dont les droits sont violés et dont la liberté de mouvement et la sécurité sont menacées. L'occurrence persistante des problèmes d'origine ethnique auxquels se heurtent les Serbes et les autres non albanais, en particulier les rapatriés, indiquent que ces réductions ne sont pas justifiées par la situation sur le terrain. De plus, comme l'indiquent les rapports du Secrétaire général sur la MINUK, les taux de rapatriement baissent régulièrement, 5 % seulement des habitants non albanais étant revenus dans leurs foyers et 1,9 % seulement de façon permanente depuis juin 1999.

161. Dans ce contexte, le gouvernement de l'oratrice s'inquiète de la réduction de 8,9 % du budget de la MINUK pour l'exercice 2016/17 par rapport à l'exercice 2015/16. Le budget proposé reflète la dernière d'une série de réductions opérées au cours des cinq années précédentes et, s'il est approuvé, sera inférieur de 22,3 % au budget approuvé pour l'exercice 2012/13. Sa délégation ne voit aucune justification à

ces réductions, et va demander une ventilation des propositions budgétaires pour la MINUK montrant les fonds alloués et les effectifs du personnel sur les dix dernières années. Elle est de même préoccupée par la réduction nette proposée du nombre de postes et d'emplois de temporaire, dont deux postes organiques, et par la conversion de postes de fonctionnaires internationaux en postes à recrutement national. En particulier, sa délégation conteste la description par le Secrétaire général des modifications proposées comme d'un moyen de rationaliser les fonctions organiques et d'appui de la Mission afin de dégager des gains d'efficience. À cet égard, sa délégation prend note de ce que le Comité consultatif demande au Secrétaire général d'expliquer pourquoi, étant donné que les gains de ce type ne sont pas en général imputables à des réductions d'effectifs dans les composantes organiques des missions de maintien de la paix, les réductions proposées sont considérées comme des gains d'efficience dans le cas de la MINUK. Il est difficile d'imaginer comment des réductions d'effectifs vont améliorer l'efficience et le fonctionnement de la Mission.

La séance est levée à 13 h 15.